



EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES XAINTRIE VAL'DORDOGNE

La Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne a réuni une nouvelle fois, l'ensemble des élus de son territoire autour de la prise en charge de la compétence "eau potable et assainissement" à compter du 1er janvier 2026.

Malgré l'annonce du Premier Ministre démissionnaire, Michel Barnier, de mettre un terme à ce transfert obligatoire aux communautés de communes, la loi reste à ce jour inchangée.

Le bureau d'étude ADM Conseil, accompagne les 30 communes pour déterminer les modalités de gouvernance de ces compétences. Il a dressé un diagnostic de la situation existante à partir des données transmises par les municipalités.

Un transfert de compétences réussi nécessite un partage de ces connaissances. L'objectif de ce type de réunion périodique est d'établir un état des lieux objectif et de comparer ensuite les différents scénarios de transfert.

Les échanges ont permis d'affiner cet inventaire, cela permettra de proposer dans les mois à venir différents modes de gestion.

Contact presse :
Sandra MALLET
Chargée de Communication - Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne
sandra.mallet@xaintrie-val-dordogne.fr - 05.55.91.02.76